

# LA REUNION COOPERATIVE

## (Conseil de coopérative)

Mise en place  
(Enquête menée par l'AD 51)

### I - La réunion coopérative : Quel sera son rôle?

#### 1.2. Régulière ou occasionnelle, la réunion de la coopérative aura pour rôle

1.2.1 - d'élaborer et de faire respecter les règles de la vie collective de la classe (règlement intérieur par exemple)

1.2.2 - de répartir entre les élèves des responsabilités permanentes

- Entretien matériel de la classe (propreté, embellissement...)
- Gestion de la bibliothèque
- Elaboration, rédaction, diffusion du journal de classe
- Autres responsabilités permanentes à préciser

.....

.....

.....

.....

.....

1.2.3 - d'élaborer et exécuter un projet pédagogique occasionnel

- Voyage ou sortie
- Kermesse, exposition
- Jeux coopératifs, enquêtes
- Ecoles qui chantent
- Ecoles fleuries
- Autre à préciser

.....

.....

.....

.....

.....

1.2.4 - d'organiser coopérativement en partie ou totalité les activités scolaires

- Plan de travail hebdomadaire
- Emploi du temps
- Autres à préciser

.....

.....

.....

.....

1.2.5 - Autres précisions sur le rôle du conseil de coopérative (gestion des conflits, ...)

.....

.....

.....

## II - Fonctionnement de la réunion coopérative :

2.1 - Réunissez vous tous les élèves de la classe pour une réunion coopérative :

- régulièrement  occasionnellement
- si oui
- selon quelle fréquence ou combien de fois par an : .....
- quel(s) jour(s) et avec quel horaire : .....
- .....

2.2 - qui fixe l'ordre du jour de la réunion ? : .....

- selon quels critères : .....

2.3 - qui conduit la réunion ? : .....

2.4 - y a-t-il un compte-rendu écrit ? : .....

- si oui, qui en est responsable ? : .....

2.5 - Existe-t-il un bureau enfants de votre coopérative (Président, Secrétaire, Trésorier)

OUI - NON (entourez la bonne réponse)

Si oui, fréquence des réunions .....

.....

2.6 - Autres précisions ou compléments

.....

.....

.....